



Annick GRÉMY

Mairie de GRIÈGES

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT de l'AIN
Mairie de GRIÈGES

Envoyé en préfecture le 29/05/2026

Reçu en préfecture le 29/05/2026

Publié le 29/05/2026

ID : 001-210101796-20260527-2026_45-DE

Nombre de membres afférents au conseil municipal :	19
" " en exercice :	19
" " qui ont pris part à la délibération :	16
Date de la convocation :	20 mai 2026

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE GRIÈGES**

**SÉANCE du 27 MAI 2026
2026 / 45**

L'an deux mil vingt-six et le vingt-sept du mois de mai à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Annick GRÉMY, Maire.

Présents : M. LAURENT Thierry, Mme CHEVALIER Lydie, M. LARGE Eric, Mme SANJUAN Catherine, M. PASQUIER Olivier (arrivée 20h30), M. LORIN Christian, M. KASLANI Mohammed, Mme CAZABON Laurence, M. CHAMBE Loïc, Mme CHARDIGNY Marie-Pierre, Mme CHEMAIN Nathalie, Mme GUERBER Karine, M. LAMPS Arnaud, MOLARD Cindy, Mme PICORNOT-AURAY Muriel.

Excusés : M. BEN Fabien (procuration donnée à M. LAURENT Thierry), M. ROLLINGER Laurent (procuration donnée à Mme Catherine SAN JUAN), Mme ROUX Cécile.

Mme Catherine SANJUAN a été élue secrétaire de séance.

OBJET : CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION PATTES BLANCHES

Mme le Maire indique que la commune ne dispose pas de service dédié à la gestion des chats errants et qu'un partenariat avec l'Association Pattes Blanches permettrait de mettre en œuvre des opérations de capture, de stérilisation, de marquage et, le cas échéant, de prise en charge de certains chats.

La convention a pour objet de définir les modalités de ce partenariat, l'objectif étant de réguler les populations de chats libres tout en garantissant leur bien-être et la salubrité publique.

Après avoir pris connaissance de la convention annexée à la présente délibération

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

EMET un avis favorable à la mise en place d'un partenariat avec l'Association Pattes Blanches,
AUTORISE Mme le Maire à signer la convention afférente et annexée à la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré en séance.

Le Maire,
Annick GRÉMY.